

Questions orales

La plupart des experts conviennent que l'accord sur le libre-échange présentera plus d'inconvénients pour le Canada que pour les États-Unis, qu'il nuira davantage aux employés qu'aux employeurs. Dans ces conditions, pourquoi le premier ministre n'a-t-il pas insisté, comme l'ont recommandé beaucoup d'experts, pour qu'un programme de reclassement et de recyclage fasse partie intégrante de l'accord afin que les Canadiens aient l'assurance de retrouver du travail s'ils perdent leur emploi actuel? Pourquoi ne l'a-t-il pas fait?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, nous avons déjà dit que le gouvernement fédéral et les provinces sont disposés, dans la mesure où ce sera nécessaire, à engager d'importants montants pour aider les travailleurs dans tous les domaines qui en auront besoin. Nous avons déjà dit que les études dont nous disposons révèlent que presque tous les secteurs de l'économie connaîtront des augmentations nettes de l'emploi. Je crois que cela est très prometteur.

En ce qui concerne les observations faites, nous avons appris samedi que le premier ministre Peterson a tenu une réunion avec plusieurs membres du Congrès américain, dont le président du comité de la petite entreprise à la Chambre des représentants, M. John Lafalce. Ce parlementaire américain s'intéresse beaucoup au libre-échange. Il a dit, et je cite:

D'après ce que j'en sais jusqu'ici, le Canada est sorti gagnant de ces négociations. On pense en général chez nous que l'accord de libre-échange pourrait être plus avantageux pour le Canada que pour les États-Unis.

Je crois que cette déclaration de M. Lafalce est importante. Mon honorable ami, qui aime souvent citer les Américains, voudra peut-être s'en servir.

* * *

L'ADMINISTRATION**LES CONTRATS DU GOUVERNEMENT—LA PRÉTENDUE DEMANDE DE CONTRIBUTION AU FONDS DU PARTI PROGRESSISTE CONSERVATEUR**

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Les Canadiens parlent maintenant d'un facteur d'écoecorement dans la politique canadienne qui résulte de trois années de pots-de-vin, de trafic d'influence et de conflits d'intérêts. Étant donné que Jean-Marie Chastenay a affirmé qu'en 1985, on lui a demandé de verser une contribution de 2 500 \$ au fonds du parti progressiste conservateur du Canada en échange de deux contrats d'arpentage pour le ministère des Transports, le premier ministre nous dira-t-il ce qu'il a fait pour s'assurer que ce genre de péage ne se reproduira plus jamais dans la politique canadienne et que le système d'appel d'offres pour les marchés du gouvernement sera loyal et honnête et que ceux qui recevront ces marchés ne seront pas sujets à ce genre de chantage économique?

[Français]

L'hon. Michel Côté (ministre des Approvisionnements et Services): Je pense premièrement, monsieur le Président, que mon collègue doit certainement savoir qu'une enquête est actuellement en cours et que les résultats de cette dernière démontreront et feront justement la vérité sur cette question. Mais je voudrais également rappeler à mon collègue que la

plupart des contrats de publicité, sinon tous, ont été accordés avec un aspect de concurrence toujours examiné très soigneusement et que la question de la qualité du prix et de la livraison a toujours été respectée.

[Traduction]

ON DEMANDE UN NOUVEAU CODE D'ÉTHIQUE

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Pour revenir au premier ministre, monsieur le Président, je veux dire que cet incident s'est produit il y a deux ans. Nous devons nous demander pourquoi il a fallu attendre si longtemps pour l'apprendre.

En février dernier, le premier ministre a promis qu'il allait présenter un nouveau code d'éthique. Pourquoi ce code n'a-t-il pas été déposé à la Chambre des communes pour que le peuple canadien voie que le gouvernement est déterminé à mettre de l'ordre dans ses affaires? Jusqu'à quand devons-nous endurer une telle malhonnêteté dans l'attribution des marchés du gouvernement?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, c'est une accusation très grave qu'on vient de porter. Un citoyen a apparemment allégué certains faits. Cette allégation qui n'a pas été prouvée vient d'être transformée en accusation et en condamnation par le député qui ne semble pas croire aux principes fondamentaux de la démocratie, notamment le droit à une enquête de procès juste et impartiale. Je pense que si le Nouveau parti démocratique veut contribuer à un code d'éthique, il peut commencer en ne violant pas le principe éthique fondamental de la démocratie canadienne, soit la présomption d'innocence.

ON ALLÈGUE QU'IL EXISTE UN ENREGISTREMENT D'UNE CONVERSATION

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne aussi la question des pots-de-vin dans la circonscription de Trois-Rivières, où le directeur de la campagne de financement aurait fait pression sur M. Jean-Marie Chastenay, un arpenteur, afin qu'il verse une commission de 5 p. 100, soit 2 500 \$, pour avoir obtenu du gouvernement un contrat de 50 000 \$.

Étant donné que M. Chastenay dit avoir enregistré sur bande magnétique la conversation qu'il a eue avec cet organisateur conservateur, bande qu'il aurait remise à un député, après quoi il aurait reçu un appel téléphonique du cabinet du premier ministre, le premier ministre peut-il nous dire s'il a bel et bien reçu le document et, dans l'affirmative, à quel moment? En outre, quelle mesure lui ou ses collaborateurs ont-ils prise à propos de la bande qui a été envoyée à son cabinet?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, je suis en mesure de confirmer que la Gendarmerie royale du Canada enquête actuellement sur cette affaire. Par conséquent, il m'est interdit d'ajouter quoi que ce soit tant que l'enquête ne sera pas terminée.

M. Boudria: Monsieur le Président, je ne parlais pas de l'enquête mais de la bande magnétique.

J'aimerais poser une question supplémentaire.